

Les droits des Sahraouis doivent être respectés

LE MONDE | 30.12.2013 à 12h27 |

Javier Bardem (Acteur et producteur du documentaire sur le Sahara occidental intitulé « Les Fils des nuages ») et Kerry Kennedy (Présidente du Centre Robert-F.-Kennedy pour la justice et les droits de l'homme)



Javier Bardem dans le film mexicain d'Alejandro González Inárritu, "Biutiful", en compétition au 63e Festival de Cannes. | ARP SÉLECTION

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental a été occupé par le Maroc depuis 1975. C'est la dernière nation africaine à ne pas avoir acquis l'indépendance postcoloniale : la « dernière colonie d'Afrique ». Pendant des décennies, le débat sur le Sahara occidental a été marqué par, d'un côté, de nombreux appels à l'autodétermination formulés par le peuple autochtone du Sahara occidental, les Sahraouis, et de l'autre par des allégations de souveraineté territoriale par le Maroc. Cette revendication de souveraineté n'a jamais bénéficié du soutien de la communauté internationale.

En effet, la Cour internationale de justice a statué, dans une décision de 1975, en faveur de l'invalidité des revendications du Maroc sur le territoire sahraoui. En 1991, après la rupture de l'accord du cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario sahraoui, le référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui prévu par les Nations unies et la communauté internationale n'a toujours pas été organisé.

STRATÉGIE D'ÉVITEMENT ET DE PASSIVITÉ

La communauté internationale a adopté jusqu'à aujourd'hui une stratégie d'évitement et de passivité, fermant les yeux sur la promesse de ce référendum, depuis plusieurs décennies, et de respect du droit du peuple sahraoui à décider de son avenir ; et ce silence permet la perpétration de violations des droits de l'homme.

Les violations continues des droits fondamentaux des Sahraouis résultent de cette indifférence de la communauté internationale. Nous avons rendu visite au peuple sahraoui à plusieurs reprises, à la fois dans les territoires du Sahara occidental et dans les camps de réfugiés en Algérie. Nous avons rencontré des Sahraouis qui nous ont rapporté les violations des droits de l'homme par la police et par des agents de sécurité marocains. Disparitions, tortures, arrestations arbitraires, brutalités policières et militaires, intimidations, surveillance et passages à tabac font de nombreuses victimes.

Malgré des persécutions systématiques perpétrées sur leur propre territoire, les attaques contre les Sahraouis continuent sous le voile de l'indifférence et de l'ignorance, ouvrant la voie à de futures exactions. La négligence, l'ignorance et les graves violations rapportées relèvent de la responsabilité de la communauté internationale, qui a, pendant des décennies, choisi le silence face aux allégations légitimes et à l'impunité générale.

La Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) est la seule mission « moderne » de maintien de la paix des Nations unies ne prévoyant pas de mandat pour identifier et rapporter les violations des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité des Nations unies renouvelle le mandat de la Minurso chaque année, en ignorant les demandes des rapporteurs spéciaux de l'ONU, du secrétaire général des Nations unies, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de nombreuses organisations locales et internationales de défense des droits humains, d'inclure un mécanisme de vérification, afin de surveiller la situation au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés.

TORTURES, DISPARITIONS, PERSÉCUTIONS

Il n'existe aucune raison valable de ne pas inclure de mandat des droits de l'homme dans une mission de maintien de la paix des Nations unies. Or, l'ONU a été créée « *pour promouvoir la coopération internationale et atteindre la paix et la sécurité* ».

Aucun des représentants officiels rencontrés n'a été capable de fournir de réponse à l'absence de mécanisme de surveillance des droits de l'homme au sein de la Minurso. Ce silence démontre qu'il n'existe aucun motif valable de s'opposer à une mission des droits humains. La honte empêche les décideurs politiques d'essayer de trouver une solution logique à cette situation.

La communauté internationale ne peut pas continuer à fuir ses responsabilités historiques, politiques, juridiques et morales vis-à-vis du peuple du Sahara occidental. Le Conseil de sécurité des Nations unies aura une nouvelle fois l'opportunité, début 2014, d'honorer ses engagements envers le peuple sahraoui.

Ne pas appuyer la mise en place d'un mécanisme de protection des droits de l'homme au sein de la Minurso et continuer à fermer les yeux sur la situation aura pour conséquences une augmentation des actes de torture, des détentions arbitraires, des passages à tabac, des disparitions et des persécutions à l'encontre de femmes, d'enfants et d'hommes sahraouis innocents.

La France et l'Espagne ont une responsabilité particulière envers le peuple sahraoui. Il est temps de faire respecter pleinement les droits fondamentaux du peuple sahraoui à travers la création d'un mécanisme permanent de protection des droits humains.

Javier Bardem (Acteur et producteur du documentaire sur le Sahara occidental intitulé « Les Fils des nuages »)

Kerry Kennedy (Présidente du Centre Robert-F.-Kennedy pour la justice et les droits de l'homme)

